

## ÉCOLE

# Des examens difficiles pour les dys

**Pendant les examens, les enfants souffrant de troubles d'apprentissage peuvent bénéficier d'aménagements... Mais le décret n'est pas appliqué.**

● Anne SANDRONT

**P**endant les examens, les témoignages tombaient sur la page Facebook des «Dys de Belgique» : une étudiante du supérieur, qui n'a pas pu prendre son ordinateur à l'examen écrit, un enfant qui n'a pas pu avoir sa calculatrice au CEB, une lettre ouverte d'un jeune, qui raconte les humiliations subies en classe, par un professeur qui lui conseillait de prendre l'option «bac à sable» ou «plastiline»...

Pourtant, la Fédération Wallonie Bruxelles a mis au point le «pass inclusion» : le jeune souffrant d'un trouble de l'apprentissage peut bénéficier à l'examen des outils et aménagements dont il dispose pendant l'année. Mais dans les faits, ça ne se passe pas aussi facilement. Sophie, maman de François, 12 ans, dyslexique, dysorthographique et dyspraxique : «Une directrice m'a dit : "Nous ne sommes obligés à rien en

termes d'aménagements"... Traduisez par : l'aménagement n'est pas un droit, mais une faveur accordée par l'enseignant à renégocier chaque année.»

Ne pas obtenir ces «faveurs» peut être douloureux pour un ado. Elle raconte le geste de désespoir du fils d'une amie : «Il a sauté par la fenêtre pour se casser le bras, et présenter ses examens oralement, car il est lent pour écrire et a une écriture peu lisible. Résultat : trois dents cassées...»

## Des refus aussi pendant l'année

Aline (prénom d'emprunt), 16 ans, dyslexique et dysorthographique, n'a pas obtenu les aménagements qu'elle demandait, malgré la présence d'un bilan et d'une motivation de la logopède.

«La fédération Wallonie Bruxelles parle d'aménagements pédagogiques raisonnables. Dans le cas d'Aline, nous demandions juste une reformulation des questions et un peu plus de temps.»

Aline n'a pas voulu que sa maman aille plus loin dans les démarches pour faire respecter le décret inclusion. «Elle ne veut pas attirer l'attention, ni être stigmatisée», explique la maman.

## Un ordinateur en classe

Sophie a fait la démarche dans l'autre sens... Avant d'inscrire

son fils en secondaire, elle a fait le tour des écoles, pour voir qui l'accepterait en classe avec son

transforme dans le monde réel, il y a beaucoup de chemin à parcourir. ■

ordinateur. «Au début, les autres élèves ont fait des remarques, mais c'est vite passé. Un jour, un élève a demandé à la titulaire : "Et nous, Madame, on peut prendre notre ordinateur en classe ?" Elle a répondu oui, pourquoi pas ? Mais c'est beaucoup à gérer... Ils n'ont jamais amené d'ordi»

En plus de son ordinateur, François utilise un scanner et une imprimante. Il retravaille les cours de ses profs pour agrandir, aérer, et faciliter sa lecture. Il utilise également un logiciel qui lui lit les questions à voix haute.

Pour passer son CEB en 2013, François était outillé... mais pas assisté. «Les enseignants n'étaient pas du tout préparés, se souvient sa maman. Le premier jour, panique, pas moyen d'écrire dans le PDF ! L'après-midi, on finit par trouver un interlocuteur qui nous explique la marche à suivre. Mais ça n'a pas été simple non plus : impossible de tracer la géométrie avec un logiciel sur l'ordinateur, impossible de colorier les cartes de géographie. Il a fallu jongler avec la version sur ordinateur et celle sur papier... Et pour le cours d'éveil, les enseignants ont oublié de corriger la moitié des questions !»

L'inclusion était une belle idée théorique, mais pour qu'elle se